

Avis Public

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Landrienne;

QU'UNE demande de dérogation mineure est demandée sur la propriété située au matricule 0667-56-7199 sur la route Québec-Lithium.

Sayona Complexe Amérique du Nord fait une demande de dérogation mineure pour que soit acceptée l'implantation d'un bâtiment à arches en zone forestière (FO-3). Vous pouvez prendre connaissance des détails au 158, avenue Principale Est (bureau municipal) du lundi au jeudi aux heures normales d'ouverture.

Tel que prévu à la résolution 2006-82 du conseil municipal de Landrienne, une période de 15 jours est ouverte pour recevoir les commentaires écrits, par courrier, au bureau municipal situé au 158, avenue Principale Est à Landrienne, à l'attention de M. Mario Tardif ou par courriel au direction@landrienne.com, à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;

Donné à Landrienne, ce vingt-septième jour d'octobre de l'an deux mille vingt-deux.

Et j'ai signé:

Mario Tardif

Dir. gén., sec. trés.

CERTIFICAT de PUBLICATION(Articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je soussigné, résidant à Landrienne, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 16 h 30, ce vingt-septième jour d'octobre de l'an deux mille vingt-deux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-septième jour d'octobre de l'an deux mille vingt-deux.

Signé :

Mario Tardif,

Directeur général et secrétaire trésorier